

LIMITATION DES ARMEMENTS ET DÉSARMEMENT

Le Canada demeure un fervent promoteur des mesures visant à réduire sensiblement la prolifération des armes de destruction massive et à prévenir l'accumulation excessive d'armes conventionnelles. La crise du Golfe a mis en lumière ces préoccupations, compte tenu de l'utilisation de la technologie des missiles et de la menace proférée par les belligérants d'utiliser des armes chimiques et biologiques. Le 8 février 1991, le Premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont proposé une réunion de chefs d'État pour condamner la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, ainsi que l'accumulation de stocks excessifs d'armes conventionnelles. Ils ont également proposé un programme d'action complet pour régler ces questions de façon positive et efficace. Certaines mesures ont été prises dans ces deux domaines.

En effet, tout au long de l'année, le Canada a participé à un débat de fond relatif à une Convention sur les armes chimiques et au renforcement de la Convention sur les armes biologiques et à toxines. De plus, il a continué à appuyer les efforts visant à réglementer davantage les transferts de la technologie des missiles. Réunis à Tokyo du 18 au 20 mars 1991, le Canada et 15 autres pays membres du Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles (RCTM) ont convenu de poursuivre le renforcement du programme en en élargissant la portée et en encourageant plus de pays à s'y conformer. Le RCTM énonce des lignes directrices visant à limiter les exportations de matériel et de technologies relatifs aux missiles.

Le gouvernement canadien est convaincu que l'instauration d'un régime « Ciel ouvert », qui permettrait à un pays d'effectuer des vols d'observation au-dessus d'un autre pays, sans armes et suivant le principe de la réciprocité, serait une importante mesure de renforcement de la confiance. Lancées à Ottawa en février, les négociations « Ciel ouvert » se sont poursuivies. En avril et mai 1990 à Budapest (Hongrie), le Canada a participé à une deuxième série de pourparlers. Même si aucun accord n'a encore été conclu, les parties ont étudié à fond toutes les questions et sont parvenus à d'importants compromis. Les pays de l'OTAN ont proposé d'aplanir toutes les difficultés restantes, et le Canada a joué un rôle primordial en formulant les propositions et en préconisant fermement la poursuite des négociations.

La réduction des tensions militaires et l'accroissement de la transparence militaire entre l'Est et

l'Ouest contribuent à la sécurité du Canada, qui a oeuvré dans ce sens en participant à deux négociations tenues à Vienne, l'une sur les Forces conventionnelles en Europe (FCE) et l'autre sur les Mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité (MRCS). Ces négociations ont donné lieu à la signature du Traité sur les FCE et du Document de Vienne, qui ont été approuvés par les participants au Sommet de Paris, en novembre 1990. En vertu du Document de Vienne de 1990 et des Accords de Stockholm de 1986, le Canada a continué à envoyer des observateurs invités pour surveiller les manoeuvres militaires dans les États membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

La « vérification » est un processus dont l'objet est de garantir que les pays respectent les accords sur la limitation des armements. Le Canada a continué à se distinguer dans ce domaine, surtout dans le cadre du Programme de recherche sur la vérification et grâce au travail de l'Unité de recherche sur la vérification, au Ministère. En effet, il a fourni un appui technique :

- au Groupe de travail sur la vérification, lors des négociations sur les FCE, présidé par le Canada;
- au Coordonnateur mondial de la seconde mise à l'essai technique, menée par le Groupe d'experts scientifiques, d'un échange de données sismiques;
- au Comité spécial sur l'espace extra-atmosphérique de la Conférence du désarmement des Nations Unies, également présidé par le Canada;
- à la délégation canadienne aux négociations relatives à une convention sur les armes chimiques;
- au Groupe d'experts de l'ONU.

En mai 1990, le gouvernement canadien a soumis au Secrétaire général des Nations Unies un rapport relatif à la recherche sur l'utilité des techniques de télédétection aérospatiale pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait promis ce rapport dans son discours prononcé devant la 45^e Assemblée générale.

En collaboration avec les Pays-Bas, le Canada a entrepris deux importantes inspections d'essai en matière de limitation des armements. La première, effectuée en novembre 1990 et baptisée *Operation Acid Brew*, visait à définir des méthodes d'inspection à intégrer à un accord mondial sur l'interdiction des armes chimiques. La seconde, réalisée en janvier et février 1991, avait essentiellement pour objet de mettre à l'essai les procédures d'inspection prévues dans le Traité sur les FCE. Ces inspections